

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2014/270

Ecully et Lyon 9e – Cession de droit au bail d'une parcelle de terrain sise au lieudit Champagne et Chemin du Fort à Ecully et d'une parcelle de terrain sise Rue Marius Donjon à Lyon 9e par l'OPAC du Rhône à la société SCI VILLEPATOUR – EI 99 028

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 7 JUILLET 2014

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 11 JUILLET 2014

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2014

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 11 JUILLET 2014

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : M. CUCHERAT Yann

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. HAVARD), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), Mme BERRA (pouvoir à M. BLACHE)

ABSENTS NON EXCUSES :

2014/270 - ECULLY ET LYON 9E – CESSION DE DROIT AU BAIL D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SISE AU LIEUDIT CHAMPAGNE ET CHEMIN DU FORT A ECULLY ET D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SISE RUE MARIUS DONJON A LYON 9E PAR L'OPAC DU RHONE A LA SOCIETE SCI VILLEPATOUR – EI 99 028 □ □ □ (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 24 juin 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par bail emphytéotique du 6 mars 2003, la Ville de Lyon a mis à disposition de l'OPAC du Rhône un tènement constitué de trois parcelles cadastrées B 1052 et 1048, sises 1 chemin du Fort à Ecully, et AR 80, sise rue Marius Donjon à Lyon 9^e, pour la création d'un foyer d'hébergement pour personnes handicapées.

Ce bail a été consenti pour une durée de 50 ans, ayant commencé à courir rétroactivement à compter du 29 mai 1990, et moyennant le versement d'un loyer capitalisé de 0,15 euros pendant toute la durée du bail.

Par courrier du 19 avril 2013, conformément aux exigences contractuelles, l'OPAC du Rhône a sollicité la Ville de Lyon pour autoriser la cession de son droit au bail à l'Association Régionale des Invalides Moteurs Cérébraux, gestionnaire du site, qui s'est constituée en la SCI VILLEPATOUR pour les besoins de cette opération.

Cette cession porterait sur tous les droits et obligations, pour le temps qui reste à courir, soit jusqu'au 28 mai 2040, résultant du bail emphytéotique sus visé et, avec le bénéfice de ce droit au bail, la propriété des constructions que l'OPAC du Rhône a fait construire sur le terrain ci-dessus désigné.

Il vous est proposé de subroger la SCI VILLEPATOUR dans tous les droits et obligations résultant du bail emphytéotique qu'elle s'engage à respecter. A cet effet, la Ville de Lyon sera intervenante volontaire à l'acte de cession de droit au bail conclu entre l'OPAC du Rhône et la SCI VILLEPATOUR.

Les frais notariés seront pris en charge par l'OPAC du Rhône.

Vu le bail emphytéotique du 6 mars 2003 ;

Vu le projet de cession de droit au bail ;

M. le Maire du 9^e arrondissement ayant été consulté pour avis le 13 juin 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1. La cession du droit au bail emphytéotique du 6 mars 2003 par l'OPAC du Rhône au profit de la SCI VILLEPATOUR, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à intervenir volontairement à l'acte de cession et à le signer, ainsi que tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY